



Colonie de Martinets noirs Bâtiment Jeanneteau-UCO Angers



Préserver

Protéger

Eduquer

7 juillet 2021

Angers

LPO Anjou



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ANJOU

Colonie de Martinets noirs Bâtiment Jeanneteau-UCO Angers

Rédaction

Olivier LOIR

Photographies 2021

Olivier Loir

Citation recommandée : LOIR O., 2021. Colonie de Martinets noirs, bâtiment Jeanneteau, UCO, Angers.
LPO Anjou, 11 p.

7 juillet 2021

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ANJOU
35 Rue de la Barre- 49 000 Angers
Tél. : 02 41 44 44 22



SOMMAIRE

TABLE DES FIGURES	3
1. COMPTE RENDU DE VISITE	4
2. LE MARTINET NOIR	6
3. INVENTAIRES DES NIDS	7
4. PRECONISATIONS	10

Table des Figures

Figure 1 : Localisation de la colonie de Martinets noirs	4
Figure 3 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Nord	7
Figure 4 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Ouest	8
Figure 5 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Ouest	8
Figure 6 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Sud	9
Figure 6 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Est	9

1. COMPTE RENDU DE VISITE

5/07/2021 : Monsieur Lulé Jonathan (chargé de mission développement durable-UCO) contact la LPO Anjou en raison des nuisances (olfactives, sonores, fientes) qu'engendrent des Martinets noirs nicheurs au niveau des fenêtres des bureaux et des salles de classes du bâtiment Jeanneteau (Figure 1) et cela depuis quelques années en juin-juillet.

Figure 1 : Localisation de la colonie de Martinets noirs



Constats :

- Les Martinets noirs nidifient (44 couples cf. inventaires des nids soit la colonie connue la plus importante des Pays de la Loire) entre le deuxième et le troisième étage du bâtiment dans la majorité des coffres des volets roulants.
- Le tablier du volet étant ici un pare soleil assez fin en « tissu » permettant aux martinets d'accéder indifféremment côté intérieur ou extérieur du tablier au coffre.



De gauche à droite :

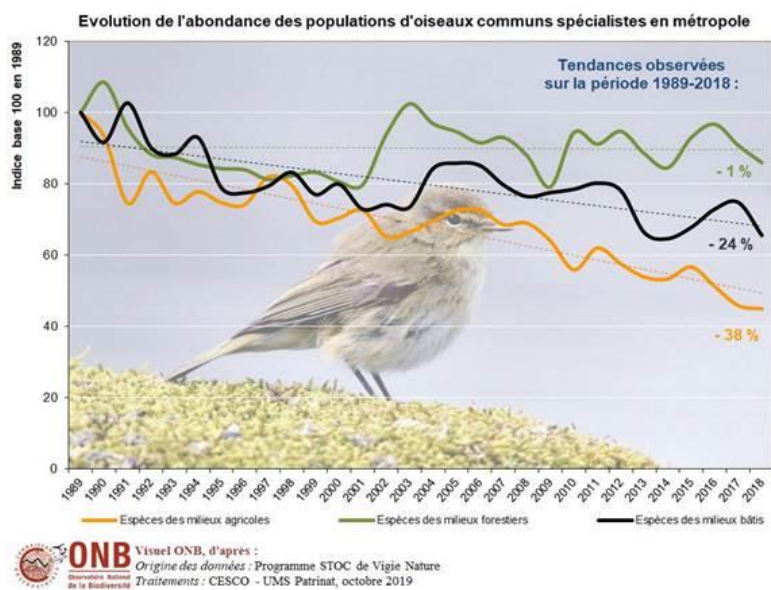
Pare soleil (O. Loir, juillet 2021)

Accès au site de nidification = coffre du volet roulant (O. Loir, juillet 2021)

- Les fientes des poussins tombent lorsque l'hubriserie est ouverte dans les bureaux ou les salles de classes. Dans les bureaux, le coffre est parfois muni d'une grille d'aération donnant dans le bureau et par laquelle tombe également des fientes.

2. LE MARTINET NOIR

À titre d'information le graphique ci-dessous montre que l'abondance des oiseaux des milieux bâtis (courbe noire), à l'instar des oiseaux des milieux agricoles, est en déclin depuis 30 ans en France d'où l'intérêt de la démarche.



Une seule espèce est notée nicheuse, protégée et en déclin, le Martinet noir *Apus apus* (espèces, Tableau).



Martinet noir, en déclin, hiverne en Afrique

Tableau 1 : Présentation des espèces

Espèces	Statut juridique	Régime alimentaire	Mœurs	Reproduction	Menaces
Martinet noir	Espèce protégée, espèce inscrite sur La liste rouge des espèces menacées en France (UICN France, MHNH, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) comme espèce quasi-menacée, espèce en déclin en Pays de la Loire, en France et en Europe.	Insectivore	Cycle annuel : migrateur, visiteur d'été (avril à juillet) en Maine-et-Loire, hiverne en Afrique australe.	Nidification cavernicole isolée ou en colonies entre mai et juillet. Incubation : 18-24 jours. Séjour au nid des poussins : 37-56 jours.	Bouchage des cavités et des accès sous les toits lors des rénovations ou constructions neuves trop « hermétiques ».

Tableau 2 : Calendrier de reproduction

Espèces	Statut juridique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Martinet noir	espèce protégée					Période sensible de reproduction des Martinets noirs							

3. INVENTAIRES DES NIDS

L'ensemble des sites de nidification de Martinet noir est aisément inventorié grâce aux fientes.
Le site totalise (Tableau 3, voir également les photos Figures 3 à 6) :

- 44 nids occupés de Martinet noirs ;
- 14 sites sont potentiellement favorables.

On constate que :

- Les martinets occupent 44 des 58 coffres des volets roulants. Les 14 sites non occupés sont potentiellement favorables.
- Avec 44 couples, il s'agit de la colonie de reproduction connue la plus importante des Pays de la Loire (source bases Faune LPO). Cette colonie est donc un enjeu majeur de conservation de cette espèce dans la région.

Tableau 3 : résultats de l'inventaire des nids de Martinet noir

Faces du bâtiment Jeanneteau	Site de nidification	Site potentiel de nidification
Face Nord	10	0
Face Ouest	12	0
Face Sud	8	0
Face Est	14	14
Total	44	14

Figure 2 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Nord



Site de nidification occupé du Martinet noir : 10

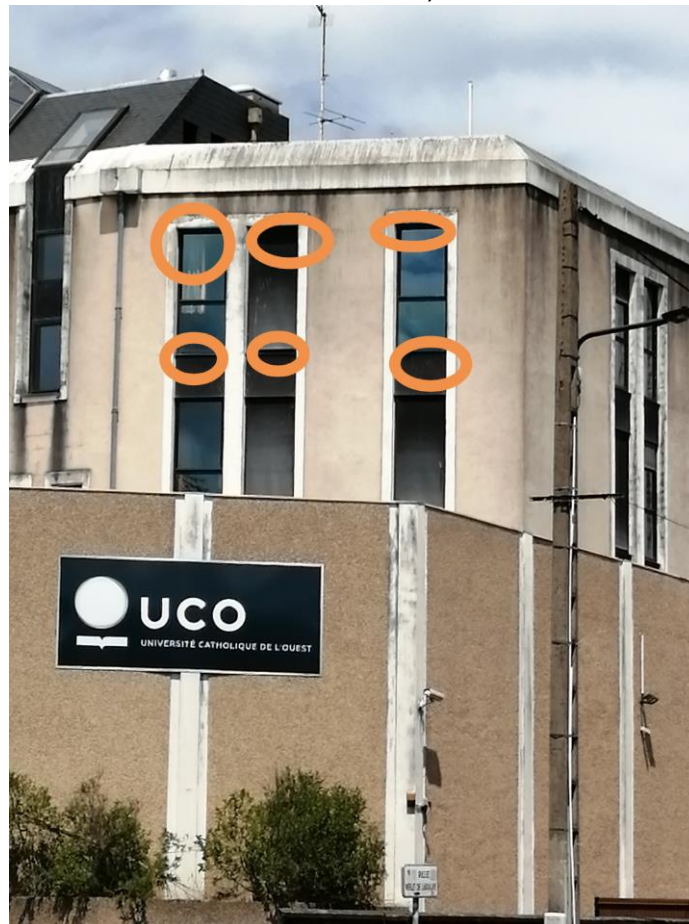
Site de nidification potentiel du Martinet noir : 0

Figure 3 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Ouest



Site de nidification occupé du Martinet noir : 6
Site de nidification potentiel du Martinet noir : 0

Figure 4 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Ouest



Site de nidification occupé du Martinet noir : 6
Site de nidification potentiel du Martinet noir : 0

Figure 5 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Sud



Site de nidification occupé du Martinet noir : 8
Site de nidification potentiel du Martinet noir : 0

Figure 6 : localisation des sites de nidification, bâtiment Jeanneteau-face Est



Site de nidification occupé du Martinet noir : 14
Site de nidification potentiel du Martinet noir : 14

4. PRECONISATIONS

La LPO Anjou préconise si la condamnation de l'accès aux coffres des volets roulants est envisagé :

- L'envoi d'une demande de dérogation de destruction d'habitat d'espèce protégée aux services de la Direction Départementale des Territoires 49 (DDT49).

« Espèces protégées en droit français et possibilités de dérogation : « *Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on peut déroger à ces interdictions, ceci sous réserve d'avoir dûment obtenu de la part de l'autorité administrative une dérogation en application de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, celle-ci n'étant délivrée qu'en l'absence d'autres solutions alternatives satisfaisantes et qu'à la condition de justifier d'un intérêt précis de l'activité ou du projet indiqué dans la loi ainsi qu'à la condition que l'état de conservation des espèces concernées ne soit pas dégradé par l'activité ou le projet envisagé* ».

↳ **Coordonnées des services instructeurs :**

Direction Départementale des Territoires
15 bis, rue du Petit Thouars
49047 Angers-cedex

- Dans cette option de condamner l'ensembles des accès aux coffres des volets roulants du deuxième et troisième étage ;
- **Que l'ensemble, des nids occupés (44) et potentiels (14), soit compensé à minima par deux nichoirs artificiels soit un total de 116 nids artificiels à installer** en applique sur les différentes façades à hauteur et à proximité des sites occupés actuellement ;
- Que les nichoirs installés disposent d'une longue durabilité (cf. modèle ci-dessous) ;
- Que les travaux soient effectués entre le mois août et le mois de mars de l'année suivante (hors période de reproduction des Martinets noirs).
- Qu'un suivi annuel d'occupation des nichoirs soit réalisé entre juin et juillet au cours des 5 années suivant leur mise en place avec remontée des informations auprès de la DDT49.

Les modèles de nichoirs



https://www.schweglershop.de/shop/product_info.php?products_id=229&osCsid=7f101a09ebe7c5d4656eb7c3e032c272



<https://www.wildcare.eu/10724-t-genesis-swift-nest-box-triple.html>



<https://www.wildcare.eu/10724-d-genesis-swift-nest-box-double.html>